



OFFICE DE TOURISME DE SETE

Comité de direction du 25 mai 2018

Compte-rendu

Le 25 mai 2018, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Sète s'est réuni en session ordinaire à 12h30 à l'Office de tourisme, 60 grand'rue Mario Roustan, 34200 SETE, sous la Présidence de Madame Anne de Grave.

MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION

TITULAIRES PRÉSENTS (9) : Mesdames Anne de Grave, Christelle Espinasse, Colette Jamma, Valérie Carrasco-Doumayrou, Christine Cegarra, Messieurs Antoine de Rinaldo, Rudy Llanos, Gérard Castan, Jean-Marie Taillade.

SUPPLEANTS PRÉSENTS (3) : Messieurs Michel Bodart, Jean-Pierre Lafalla, Marc Antoine.

- **dont votants (3)** : Messieur, Michel Bodart, Jean-Pierre Lafalla, Marc Antoine.

TOTAL DE VOTANTS (12) - Quorum : 11 votants minimum

Invités présents : Monsieur Bernard Bourdon

La date du comité de direction a été communiquée le 4 mai par mail, la convocation l'ordre du jour, ainsi que le rapport de séance ont été adressés aux membres le 19 mai 2018.

Le rapport de séance a été remis à chaque membre en début de séance.

Anne de Grave, vice-présidente de l'Office de tourisme souhaite la bienvenue aux membres présents, excuse la présidente souffrante et ouvre la séance à 12h30.

I – Délibérations

1 – Approbation du compte-rendu du comité de direction du 13 avril 2018 :

La vice-présidente invite les membres à approuver le compte-rendu du dernier comité de direction.

Aucune observation n'est émise et le compte-rendu est approuvé :

- la délibération est votée à l'unanimité – 12 voix pour

2 – Objectifs de coopération avec l’Agglopolde de Sète pour développer le tourisme et favoriser les échanges d’expériences

La vice-présidente propose d’engager un travail de fond afin de favoriser la coopération avec Sète Agglopolde Méditerranée, en vue d’optimiser le développement touristique.

Dans ce cadre, le comité de direction est sollicité pour autoriser l’Office de tourisme de Sète à :

- Mettre à disposition un espace de travail favorisant les échanges avec l’Agglopolde
- Participer à l’harmonisation des méthodes pour optimiser le recouvrement de la taxe de séjour
- Favoriser les échanges d’expériences concernant la création et l’organisation d’un EPIC
- Harmoniser et partager les outils utilisés
- Mettre à disposition des compétences en matière de promotion et de développement, en vue d’harmoniser les méthodes de travail.

La directrice précise que ce travail permettra notamment de mettre en place des actions selon les conclusions annoncées dans l’étude de clientèle afin d’adapter les offres de loisirs de découverte sur le territoire de l’Agglopolde. Elle souligne également l’importance des échanges d’expériences entre les deux structures qui permettront d’harmoniser les méthodes et les outils de travail.

La vice-présidente invite les membres à approuver la volonté de favoriser la coopération avec Sète Agglopolde Méditerranée.

- la délibération est votée à l’unanimité – 12 voix pour

3 Création d’un poste de chargé de mission – gestion et optimisation de la taxe de séjour

Anne de Grave propose de créer un poste de chargée de mission taxe de séjour en contrat de travail à durée déterminée. Il s’agira pour la personne recrutée de continuer à optimiser le recouvrement de la taxe de séjour, démarche essentielle considérant qu’il s’agit d’une des principales recettes de l’Office de tourisme.

Il est proposé de modifier en CDI le contrat CDD CAE actuel avec la prolongation de l’aide accordée par l’Etat de 65 % du taux horaire brut du Smic, prolongée pour une durée d’un an, renouvelable, sous réserve de l’accord de Pôle Emploi.

Le poste de chargée de mission à créer est fixé à l’indice 1644, échelon 2.1 de la grille de qualification des employés selon la convention collective nationale des organismes du tourisme à laquelle est assujetti l’Office de Tourisme pour le personnel de droit privé.

Selon les mêmes recommandations ou exigences de la convention collective, l’agent bénéficiera d’une prime de gratification de fin d’année s’élevant à 1/12 du salaire de base, des régimes obligatoires de retraite complémentaire, d’un régime de retraite supplémentaire, d’un régime de prévoyance et de santé souscrits auprès des organismes auxquels l’Office de Tourisme est déjà affilié. L’agent sera également affilié à la mutuelle santé selon les conditions du contrat de groupe souscrit pour l’ensemble du personnel de l’Office de Tourisme. L’ancienneté sera prise en compte pour la totalité de la durée effectuée préalablement à l’Office de Tourisme de Sète.

La vice-présidente invite les membres à créer un poste de chargée de mission, non cadre et à durée indéterminée, la directrice à recruter le personnel qualifié avec l’accord de la présidente et à souscrire le contrat de travail.

- la délibération est votée à l’unanimité – 12 voix pour

4 – Décisions prises par la directrice dans le cadre de sa délégation de compétence

La présidente invite les membres à apporter leurs observations sur le tableau des décisions qui leur a été adressé avec la convocation. Madame Cegarra demande des précisions concernant la publicité souscrite sur le site internet du Guide du routard. La directrice explique l'intérêt de cette opération, déjà réalisée en 2017 et dont les résultats avaient été très positifs. En effet, ce site Internet bénéficie d'un nombre de consultations très important. La sous-directrice note également l'intérêt de maîtriser ainsi les informations diffusées sur Sète.

La vice-présidente demande aux membres s'ils souhaitent poser d'autres questions, les remercie pour leur présence et les invite à signer les documents.

La séance est levée à 13h05.

A Sète, le 7 juin 2018

Tiphaine COLLET – Directrice

